



# LE VILLAGE ENTREPRISES 2025



26 OCTOBRE 2025

LE SAMEDI 25 OCTOBRE EN  
NOCTURNE À PARTIR DE 20H00

La 5 KM Féminine Yves Rocher  
La Marche Familiale Yves Rocher

Le 10 KM Lamotte - **LABEL NATIONAL**

LE DIMANCHE 26 OCTOBRE À 9H00

Le Marathon - **LABEL INTERNATIONAL**

Le Marathon Duo Bati-Armor

Le Marathon Relais Ouest-France

## FÉDÉREZ VOTRE ENTREPRISE SUR LE MARATHON VERT RENNES SCHOOL OF BUSINESS

Rassemblez votre entreprise autour d'un **événement sportif solidaire** en participant à l'une des 6 épreuves du Marathon Vert. Partagez ce défi sportif entre collaborateurs pour une **expérience unique et inoubliable**.

Réunissez vos équipes dans un **espace privatisé du village entreprises** avec un accueil personnalisé aux couleurs de votre société.

**13 846**

**PARTICIPANTS**

EN 2024

**1 002**

**ÉQUIPES RELAIS EN 2024**

DONT 624 ÉQUIPES ENTREPRISES

**237 114**

**KM PARCOURUS**

EN 2024



# NOS PRESTATIONS

## LE VILLAGE ENTREPRISES 2025

Situé à l'arrivée, sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Rennes, le village entreprises accueillera vos collaborateurs dans des espaces privatisés à vos couleurs, pour se retrouver, échanger et se restaurer au fil des arrivées.

- **Espace privatisé** (Bracelets d'entrée fournis par l'organisation avant l'évènement) accessible à partir de 11h30 dans l'espace entreprise.
- **Accueil personnalisé**
- **Signalétique** au nom de votre entreprise
- **Cocktail déjeunatoire** (pièces salées, pâtes, desserts, boissons comprises)
- Possibilité de réalisation de **T-Shirt aux couleurs de votre entreprise** à vos frais sur demande
- **1 photocall à votre disposition** pour immortaliser ce moment entre collègues et amis



## TARIFS\*

(toutes prestations comprises)

<b>ESPACE 18M<sup>2</sup></b>	<b>ESPACE 27M<sup>2</sup></b>	<b>ESPACE 36M<sup>2</sup></b>	<b>ESPACE +</b>
pour 30 personnes <b>1250€ HT</b>	pour 50 personnes <b>1900€ HT</b>	pour 70 personnes <b>2500€ HT</b>	pour + de 70 personnes <b>NOUS CONTACTER</b>

\* Hors inscriptions aux courses et places limitées

## BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ?

Contactez-nous par mail : [m.conan@j4events.fr](mailto:m.conan@j4events.fr) ou par téléphone : 07 77 75 52 84

# BON DE COMMANDE LE VILLAGE ENTREPRISES 2025

DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025 - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - RENNES



## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Société : ..... Siren : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse de facturation si différente : .....

Nom du responsable : ..... Prénom : .....

Tél : ..... Portable : .....

Email : .....

Intitulé de l'enseigne pour votre stand : .....

Montant HT stand surface = ..... € (euros)

TVA 20% = ..... € (euros)

Montant global TTC = ..... € (euros)

ESPACE 18M <sup>2</sup>	ESPACE 27M <sup>2</sup>	ESPACE 36M <sup>2</sup>	ESPACE +
pour 30 personnes <b>1250€ HT</b>	pour 50 personnes <b>1900€ HT</b>	pour 70 personnes <b>2500€ HT</b>	pour + de 70 personnes <b>NOUS CONTACTER</b>

Réservation effective après réception par mail ou courrier du bon de commande signé, accompagné du règlement de l'acompte de 50% du montant global TTC.

Le solde sera à verser au plus tard le 30/09/2025, **Attention le nombre de places est limité.**

L'entreprise déclare avoir pris connaissance du règlement du Village Entreprises, qui forme de façon indissociable, avec le présent document, le contrat de location d'un stand et y souscrire sans réserve d'aucune sorte.

Fait à : ..... Nom, cachet entreprise et signature du responsable :

**Bon de commande à retourner à l'Association Sportive Rennes Cap Malo**  
**À l'attention de Molène CONAN**  
**Espace Performance - Bât N - 35769 Saint-Grégoire Cedex**  
**m.conan@j4events.fr - tél : 07.77.75.52.84**

# RÈGLEMENT

## LE VILLAGE ENTREPRISES 2025

### ARTICLE 1

La demande d'admission au Village du Marathon Vert doit être établie sur le formulaire ci-joint et doit être signée par une personne habilitée à représenter juridiquement l'entreprise et retournée signée avec un acompte de 50% TTC.

### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

> L'entreprise versera à l'Association Sportive Rennes Cap Malo, la somme forfaitaire stipulée sur le bon de commande en euros. Cette somme sera augmentée de la TVA au taux en vigueur. La totalité du règlement devra parvenir en euros TTC.

> Seules les personnes portant au poignet un bracelet délivré par l'ASRCP pourront accéder à l'espace.

L'entreprise est tenue de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile en cas de dommages corporels, matériels et immatériels éventuels.

> L'association Sportive Rennes Cap Malo se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace ou d'expulser, toute personne dont le comportement serait de nature à gêner les autres clients.

### ARTICLE 3

L'Association Sportive Rennes Cap Malo ne pourra être tenue responsable des préjudices subis par les exposants quel qu'en soit le motif : modification des horaires d'ouverture, dégradation des stands, incendie ou tout autre sinistre.

L'Association Sportive Rennes Cap Malo s'engage à fournir à l'entreprise les prestations directement ou par l'intermédiaire de prestataires tiers auxquels elle aura pu confier tout ou partie des prestations.

### ARTICLE 4 : LE STAND

Les stands seront mis à disposition des entreprises à partir de 11h30 le dimanche 26 octobre 2025.

> Le matériel mis à disposition de l'exposant devra être rendu dans l'état de départ. Si un dégât est constaté par les deux parties, le dommage sera à la charge de l'exposant.

> Les exposants sont tenus de ne pas déborder sur les stands voisins et sur les allées du Village du Marathon Vert.

### ARTICLE 5

L'entreprise déclare avoir pris connaissance du règlement du Village du Marathon Vert de Rennes et s'engage à le respecter. Tout comportement irrespectueux envers quiconque sera retenu pour l'attribution d'un stand pour l'année suivante.